

DELIBERATION N° 97/06-02 - COMPTE ADMINISTRATIF 1996 : AFFECTATION DES RESULTATS

Monsieur BOILEAU, rapporteur, informe l'Assemblée qu'il lui appartient de se prononcer sur l'affectation des résultats du compte administratif 1996, afin de respecter la nouvelle instruction budgétaire et comptable M14.

Les résultats d'exécution du budget sont les suivants :

- Résultat de clôture investissement :	- 7 257 648, 22 F
- Résultat de clôture fonctionnement :	+ 8 372 412, 93 F
	-----
- Résultat global :	1 114 764, 71 F

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'affecter la part nécessaire de l'excédent de fonctionnement de clôture pour couvrir le déficit d'investissement de clôture soit 7 257 648, 22 F et de reprendre le solde, soit 1 114 764, 71 F au budget supplémentaire 1997 dans l'excédent de fonctionnement reporté,

- cette opération se traduira par l'émission d'un titre de recette au compte 1068, sur l'exercice 1997.